Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260702-2026_78-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération 2026-N°78

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le 2 juillet à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

Présents : M. PAUTREL Louis - M. COQUELIN Ronan - Mme CHALOPIN Virginie - Mr - M. RINFERT Georges - Mme PEAN Michelle - Mme QUINLAN Sophie - M. BOSSARD Thierry - Mr BLIN David - - Mme LESENECHAL Floriane - M. PAUTREL Sébastien - Mme - DAUGUET Valentin - Mme PERRAGUIN Charlotte - M. DELORY Adrien.

Absente : Mme DUPREZ Aurore

Excusée : Mme BATTAIS Laëtitia

Madame PEAN Michelle a été désignée secrétaire de séance.

OBJET :

Fougères Agglomération : Fonds de Développement des Communes 2026.

Mr le Maire présente le dispositif Fonds de Développement des Communes. C'est une subvention d'investissement au profit des communes adhérentes à Fougères agglomération. Chaque année une enveloppe est dédiée à chacune des communes qui peuvent solliciter cette aide.

Des critères de calcul du Fonds de Développement des Communes sont définis par Fougères Agglomération : le nombre d'habitants, le potentiel fiscal, la distance par rapport à Fougères (ville centre), la dette par habitant, le revenu moyen par habitant

Le projet ne doit pas être subventionné à plus de 80% par des subventions publiques (dont celle de F.A.) et la participation de Fougères Agglomération ne peut pas être supérieure à 50% de l'autofinancement de la commune. Le même projet peut être présenté 3 années consécutives. Pour 2026, le FDC calculé pour la commune de Le Ferré est d'un montant de 24 932.00€.

Mr le Maire propose de solliciter auprès de F.A. une aide de 24 932 € pour la restauration de l'Eglise 1ère tranche, et de mettre à jour le plan de financement de l'opération comme il suit :

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260702-2026_78-DE

DÉPENSES			*RECETTES*	
Type	**Montant HT**	**Montant TTC**	**Type**	**Montant prévisionnel**
			Autofinancement	132 191,02 €
Travaux	487 452,80 €	584 943,15 €	DETR	180 329,78 €
			Conseil Départemental	150 000,00 €
			Foug Agglo - FDC	24 932,00 €
TOTAL	**487 452,80€**	**584 943,15 €**	**TOTAL**	**487 452,80 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de :

- solliciter l'aide de Fougères Agglomération dans le cadre du Fonds de Développement des Communes pour une somme de 24 932.00€ pour abonder le financement de la restauration de l'Eglise 1ère tranche,

- autoriser Mr le Maire à signer tous les autres documents se rapportant à cette décision

Fait à Le Ferré, le 03/07/2026
Pour extrait conforme au registre
Le Maire.

MAIRIE DE LE FERRÉ

Louis PAUTREL

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355